

ATLAS DES PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE COMPTE RENDU DE REUNION

CR Technique et Scientifique n° 07	Date : 25 avril 2014	422-TER2-0113-44	Lieu : DREAL PDL	
			Rédacteur : M. RIPOCHE E. Soufflet	PROCHAINE REUNION : Comité de Pilotage N°2 3 juin 2014

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
Paysagiste VU D'ICI	Michaël RIPOCHE	m.ripoche@vudici.fr
DREAL - SRNP - DSP	Elise SOUFFLET-LECLERC	elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr
Paysagiste Conseil – DREAL - – SRNT - DSP	François BONNEAUD	francois.bonneaud@free.fr
DREAL - SRNP - DSP	Charline NICOL	charline.nicol@developpement-durable.gouv.fr
DREAL Chef de service SCTE	Thomas ZAMANSKY	thomas.zamansky@developpement-durable.gouv.fr
DREAL - SCTE/DOES	Franck GASPARD	franck.gaspard@developpement-durable.gouv.fr
Enseignant Chercheur	Monique TOUBLANC	m.toublanc@versailles.ecole-paysage.fr
CAUE-85	Benoît MARIE	Benoit.marie@caue85.com
Conseil régional - Chercheur à L'inventaire région Pays de la Loire	Florian STALDER	florian.stalder@paysdelaloire.fr
Paysagiste Conseil en Vendée	Barbara MONBUREAU	barbara.monbureau@gmail.com
Paysagiste conseil en DDT 53	Anne MAGUERO	amaguero@orange.fr
CRPF	Agnès MINAUD	agnes.minaud@crpf.fr
Chambre Agriculture 44	Aude CHIRON	aude.chiron@loire-atlantique.chambriagri.fr
Personnes excusées : DDT49- Planification – thématique Paysage	Marianne PELET	marianne.pelet@maine-et-loire.gouv.fr
DREAL - Inspectrice des sites 72	Florine VASSEUR	florine.vasseur@developpement-durable.gouv.fr
DDTM 44. Chargé de mission	Daniel ROLAND	daniel.roland@loire-atlantique.gouv.fr
CG49 – Adjoint Directeur Aménagement	Louis-Marie MUEL	lm.muel@cg49.fr
Service Environnement CG85	Olivier BOSSU	olivier.bossu@vendee.fr
CAUE 72 Paysagiste	Céline LEVRARD	c.levrard@caue-sarthe.com
DDT 72	Emilie BRISORGUEIL	emilie.brisorgueil@sarthe.gouv.fr
CAUE49 Paysagiste	Benoît WOJCIK	b.wojcik@caue49.com
Conseil régional, direction de l'environnement		



Elise SOUFFLET-LECLERC présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1. Présentation des familles géographiques et des supports associés
- 2. Présentation d'une unité paysagère test et des supports associés

et fait un rappel des productions aux différentes échelles : cartes, blocs diagramme, complémentarité entre les échelles régionales et locales, ...

Les principales cartes présentées à l'écran sont distribuées aux participants.

M. RIPOCHE présente les éléments de contenu à l'ordre du jour.

1- Les familles géographiques de paysage :

Points de débat :

Il est demandé de faire plus ressortir les marais rétro littoraux sur la cartographie. Il est rappelé que les familles géographiques regroupent les unités suivant leur caractère dominant à l'échelle régionale. Les marais rétro-littoraux vendéen font partie intégrante de l'unité paysagère du littoral vendéen. S'ils sont bien mentionnés dans le descriptif de la famille des paysages littoraux urbanisés, ils ne le sont pas dans la famille des paysages de marais (qui regroupe les unités où ces ambiances sont dominantes). Par ailleurs la description de ces marais sera faite à l'échelle de l'unité paysagère.

Il est demandé de qualifier la notion de paysage péri-urbain dans la mesure où c'est un phénomène très marquant des évolutions paysagères de ces dernières décennies. Ce point est traité dans les dynamiques paysagères liées à l'évolution de l'urbanisation.

Points validés

La constitution des familles géographique se fait sur la seule base du découpage de la région en unités paysagères en s'appuyant sur leur caractère dominant

Carte des familles géographiques des unités paysagères des Pays-de-la-Loire :

Le principe de présentation de la carte des familles géographiques est retenu dans le fond et dans la forme.

Modifications à apporter : pas de visualisation des unités paysagères limitrophes. Cette information de continuité des unités paysagères sera mentionnée à l'échelle des unités (cf. point suivant)





2- L'unité paysagère test : Le bocage du sillon de Bretagne + illustration de l'unité des bocages vendéens et maugeois

Présentation du chapitrage dans le site internet et de l'articulation de l'information

http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-du-sillon-de-bretagne-a191.html

Points de débat :

Dans l'UP du Sillon de Bretagne, il serait plus judicieux de ne pas focaliser sur le projet de Notre Dame des Landes aussi bien sur la page d'accueil que dans la partie enjeux. Il faut plutôt de parler de territoire proche de grandes agglomérations avec des projets d'importantes infrastructures qui peuvent impacter le paysage.

L'expression d'une limite à l'urbanisation en matière d'enjeux fait débat. La notion de qualification de passage d'un paysage urbain à un paysage rural est plus intéressante.

Il semblerait intéressant d'évoquer le rôle du bocage dans le maintient de la biodiversité en montrant le lien avec le SRCE (en cours de réalisation). Il faudra se limiter à un angle d'approche purement paysager (l'atlas n'ayant pas de légitimité à traiter la question de l'écologie comme sujet d'étude), en illustrant l'intérêt paysager de remailler les trames (avec l'effet corollaire en matière d'écologie et de maintien de la biodiversité).

Points validés

Il y a une abondance et une qualité des cartes produites pour chaque unité paysagère.

Il n'y a pas de cartographie des dynamiques ou des enjeux à l'échelle de l'unité paysagère (point de vue renforcé par l'expérience de l'AP44). Il est proposé de travailler ces idées graphiquement sur le bloc diagramme de l'unité qu'il s'agira de re-légender au regard des enjeux qui portent sur l'unité – La légende du bloc sera le titre de l'idée développée dans le texte.Des photos explicites et légendées pourront compléter l'illustration des enjeux. L'analyse des dynamiques sera complétée par l'analyse de trois cartes aériennes, sur une portion de territoire représentatif de l'unité paysagère étudiée (carte d'état major – photo aérienne des années 50 et photo aérienne la plus récente disponible).

Le texte relatif aux dynamiques sera exprimé dans un style affirmatif (basé sur des données ou des observations factuelles). Le texte sur les enjeux sera formulé dans un style interrogatif.

Il vaut mieux séparer la partie dynamique de la partie enjeux (même si dans chaque partie on reprend le même déroulement thématique).

Pour les unités paysagères ayant une continuité au-delà de la limite régionale, le descriptif mentionnera l'atlas de paysages concerné (et quand cela est possible, donnera le lien vers la description de cette UP limitrophe). Cette mention se trouvera dans la rubrique « limite de l'unité paysagère ».

La carte des sous-unités paysagères est supprimée. L'information est intégré à la carte de l'unité paysagère.





Cartes de chaque unité paysagère :

En légende générale du fond de carte, il faudra :

- 1. Mettre la couche vignes et vergers uniquement lorsqu'elle est présente sur la carte (en l'occurrence sur les deux unités présentées il s'agira d'enlever cette couche). Il en est de même pour la couche aérodrome aéroport
- 2. Ne mettre en légende pour réseau routier principal que: les routes principales (incluant les autoroutes et nationales) et les routes secondaires (départementales), ajouter les voies ferrées et mettre en surtitre infrastructures principales
- 3. Ajouter une légende pour « l'espace agricole »
- 4. Ajouter la limite régionale ou départementale en pointillé (quand l'UP est concernée)
- 5. grossir le pointillé des sous-unités sur la carte
- 6. modifier la légende « bocages vendéens et maugeois » en « limite de l'unité paysagère » puis limite des sous-unités paysagères (sans majuscule).

Sur la carte, il faudra ajouter un « carton » de localisation des sous unités paysagères avec une étiquette de numérotation renvoyant aux blocs texte légendes sur la carte. Ce carton sera sur un fond très sommaire permettant la localisation (principales villes, routes, rivières, limites départementales et régionales, océan). Il aura pour titre-localisation des sous-unités paysagères.

Afin de faire le lien entre les différents produits à l'échelle régionale et des UP, il est proposé dans les cartes des UP, de reprendre, autant que faire se peut, la charte de couleurs des familles géographiques dans les encarts de localisation des sous unités paysagères.

La carte des limites de l'unité paysagère est validée.

Pour améliorer la lisibilité des continuités sur les départements voisins, il est proposé de travailler avec une estompe du cache blanc plus importante dans la direction concernée (avec en pointillé la limite régionale) et de joindre sur la carte un carton de localisation de l'unité paysagère voisine qui fait continuité avec l'unité concernée.

Le jeu des légendes écrites sur la base d'un cache blanc transparent avec une limite plus ou moins nette suivant sa prégnance dans le paysage est un principe validé pour les cartes des limites des unités.

Bloc-diagramme:

Le style schématique semble intéressant mais il ne doit pas non plus trop simplifier l'information, voir la déformer. La composante agricole du paysage doit mieux ressortir. Il s'agit notamment de :

- 1. Mieux distinguer les centres bourgs historiques des extensions pavillonnaires périphériques. Il faut distinguer l'habitat individuel peu dense des lotissements.
- 2. Faire figurer les variations dans le bocage et dans l'occupation agricole des sols (notamment différencier dans le code couleur les prairies des grandes cultures.)
- 3. Montrer plus subtilement les variations de trames bocagères (plus denses dans les vallées) pour mieux sentir les effets de gradients
- 4. sur le bloc des bocages vendéens et maugeois, il faut réorienter l'autoroute et également supprimer une vallée pour améliorer la lisibilité



5. Ne pas laisser de zones en blanc, et retravailler le sens des couleurs

Quelques principes généraux pour l'ensemble de la production

- L'atlas de paysages n'est ni un document prescriptif ni un document réglementaire.
- L'atlas de paysage ne se substitue pas au SRCE.
- Sur les droits relatifs aux documents produits par les CAUE. Il est possible d'utiliser les différentes productions à condition d'en préciser les sources (à faire valider par les directeurs des CAUE?)
- Les atlas de paysages départementaux existants seront téléchargeables en pdf dans les ressources documentaires du site internet. De même qu'il sera fait référence aux études ayant spécifiquement trait au paysage et aux atlas de paysages limitrophes.
- Pour optimiser la lisibilité des cartes régionales, l'impression minimale sera calibrée au format au A3 (même si le format optimal de départ en affichage sur le site internet est plus large)
- Autant que possible, il faut améliorer la lisibilité des noms des villes sur les cartes produites.
- Les cartes produites seront « autonomes » dans le message à délivrer.
- Dans la mesure du possible, le même code couleur sera utilisé entre les différentes cartes afin d'en faciliter la lecture.
- Produire une autre carte des unités paysagères (ou rajouter à la carte existante) les noms des UP des régions limitrophes : renommer le Baugeois en « plateaux du Baugeois » et le Saumurois en « Plaines et coteaux du Saumurois ».

Calendrier des prochaines réunions :

Le comité de pilotage n°2 : le mardi 3 juin 2014 – Nantes de 10h à 13h à la M.A.N., rue Viviani, salle D (1^{er} étage)

Deux séries de comités de suivi départementaux (composition élargie)

- Pour le département de la Vendée : les 27 juin et 30 octobre à La Roche sur Yon de 14h à 17h
- Pour le département de la Loire-Atlantique : les 26 juin et 29 octobre à Nantes
- Pour le département du Maine-et-Loire : les 24 juin et 28 octobre à Angers
- Pour le département de la Mayenne : les 4 septembre et 3 novembre à Laval
- Pour le département de la Sarthe : les 5 septembre et 4 novembre au Mans

Le comité de suivi scientifique et technique n°8 : jeudi 8 janvier 2015

Calendrier des entretiens sociologiques conduits par Sylvie Roux.





Vous pouvez transmettre les propositions de personnes à contacter ou vous inscrire avant le 15/06 auprès de Sylvie Roux : sylvie.roux49@gmail.com

Département	Ville	Date	Horaire
Maine-et-Loire	Vihiers	Lundi 02 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Angers	Lundi 02 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Baugé	Mercredi 04 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Gennes	Mercredi 04 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Chateauneuf-sur-Sarthe	Vendredi 06 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	St Macaire-en-Mauges	Mardi 10 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Candé	Lundi 16 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Angers	Mardi 9 septembre	9h-10h30
	Chalonnes	Mercredi 10 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h
Mayenne	Château-Gontier	Vendredi 06 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Mayenne	Lundi 23 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Ernée	Lundi 23 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Pré-en-Pail	Vendredi 12 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
	Evron	Lundi 15 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h
	Laval	Lundi 22 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
Vendée	Montaigu	Mardi 10 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Fontenay le Comte	Mercredi 18 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Pouzauges	Mercredi 18 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Beauvoir sur Mer	Mercredi 02 juillet	9h-10h30 et 10h30-12h
	La Tranche sur Mer	Vendredi 04 juillet	9h-10h30 et 10h30-12h
	Luçon	Vendredi 04 juillet	16h-17h30 et 17h30-19h
	Saint Gilles Croix de Vie	Jeudi 4 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h
	La Roche sur Yon	Mercredi 24 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
Sarthe	Le Grand Lucé	Jeudi 12 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Le Lude	Jeudi 12 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Le Mans	Mercredi 25 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	Sillé le Guillaume	Vendredi 12 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h
	Loué	Lundi 15 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
	La Ferté Bernard	Vendredi 19 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
	Mamers	Vendredi 19 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h
	Sablé-sur-Sarthe	Lundi 22 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h
Loire-	Nort sur Erdre	Lundi 16 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
Atlantique	Guérande	Lundi 30 juin	9h-10h30 et 10h30-12h
	St Brévin les Pins	Lundi 30 juin	16h-17h30 et 17h30-19h
	Guéméné Penfao	Lundi 8 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
&terre —	Pontchâteau	Lundi 8 septembre	16h-17h30 et 17h30-19h



Ancenis	Mercredi 10 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
Nantes	Mercredi 17 septembre	9h-10h30 et 10h30-12h
Saint Philibert de Granlieu	En cours	